

Sainte-Thérèse, le 5 décembre 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 14 160, Route Sir
Wilfrid Laurier (lot 1 690 145) à Mirabel
V/Réf. : E-16-640

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 24 novembre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Autorisation du 27 juillet 2004, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 9 juillet 2012, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des
articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez
en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une
copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au
numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7 pages)

Saint-Eustache, le 27 juillet 2004

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Monsieur Jacques Cusson
9647, boul. Saint-Canut
Mirabel (Québec) J7N 1N6

N/Réf. : 7330-15-01-00908-00
400160180

Objet : Système de traitement des eaux usées
pour le Centre de Karting Mirabel
Ville de Mirabel

Monsieur,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 19 juillet 2004, reçue le 20 juillet 2004 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Afin de traiter les eaux usées du Centre de Karting Mirabel générant un débit d'eaux usées évalué à 1 200 litres par jour, implantation d'un système de traitement secondaire avancé de type Bionest constitué d'une fosse septique d'une capacité minimale effective de 3,6 m³ et d'un bioréacteur d'une capacité minimale effective de 3,6 m³.

Le projet est situé au n° civique 14170 rue Sir Wilfrid Laurier, sur le lot 1 690 145 du cadastre du Québec, dans la ville de Mirabel, MRC Mirabel.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- requête d'autorisation pour un système de traitement des eaux usées au n° civique 14170 rue Sir Wilfrid Laurier, sur le lot 1 690 145 du cadastre du Québec, dans la ville de Mirabel, datée du 19 juillet 2004, signée par

art. 23-24

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

-2-

N/Réf. : 7330-15-01-00908-00
400160180

Le 27 juillet 2004

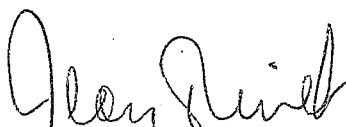
- formulaire de présentation des demandes intitulé : « *Procédure d'autorisation allégée – Technologies de traitement des eaux usées des résidences isolées classées standards par le Comité sur les nouvelles technologies de traitement des eaux usées* », daté du 26 septembre 2003, signé le 19 juillet 2004 par **art. 23-24**
- formulaire intitulé : « *Informations requises pour la demande de permis d'installation de traitement secondaire avancé et le rapport technique pour le MENV* », signé le 15 juillet 2004 par Yvano Poudrier, inspecteur municipal, ville de Mirabel, document annexé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



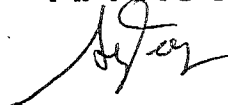
JR/PPD

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

ANALYSÉ PAR:

APPROUVÉ PAR:



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laval

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-07-09	Heure d'arrivée : 11 h 20	Heure de départ : 11 h 30
Inspecteur : Patricia Martin		Accompagné de :
N° intervention : 300748900	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7620-15-12-0028-00	N° du rapport d'inspection : 400945314	
N° demande : 200169492	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Vérifier la conformité environnementale en vertu de la réglementation sur les halocarbures.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : AUTOMOBILES 1539 INC.	
Nom usuel du lieu : SAINT-JÉRÔME MITSUBUSHI	
N° du lieu : X2136964	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :	
Coordonnées géographiques : 45,746586560800:-73,999948970600	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,746586560800:-73,999948970600	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Automobiles 1539 inc.		14160, route Sir-Wilfrid-Laurier Mirabel (Québec) J7J 2G2	Y2099566

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Pièce et service	450-436-9555

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de : 53-54		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain :	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par <<< VALEUR INTROUVABLE >>> avec un appareil photo de type <<< VALEUR INTROUVABLE >>>. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : XXX	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf XXX.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2012-07-09	No de gestion documentaire : 7620-15-12-0028-00
-----------------------------------	---

Échantillons		Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/>	eau				
<input type="checkbox"/>	air				
<input type="checkbox"/>	sol				
<input type="checkbox"/>	matières résiduelles				
<input type="checkbox"/>	matières dangereuses				
<input type="checkbox"/>	matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/>	flore				
<input type="checkbox"/>	faune				
<input type="checkbox"/>	pesticides				
<input type="checkbox"/>	autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.	
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.	

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

L'entreprise ne fait pas de travaux sur les air climatisé puisqu'il s'agit d'un nouveau concessionnaire. Il est à noter que *Saint-Jérôme Mitsubishi* compte acheter un récupérateur d'halocarbures d'ici un à deux ans pour offrir le service de réparation d'air climatisé.

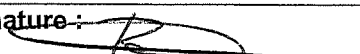
4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

À ce jour, l'entreprise n'est pas touchée par le Règlement sur les halocarbures.

6. Recommandations

Effectuer une inspection pour l'été 2014.

Signature : 	Date de rédaction : 2012-07-13
---	--------------------------------

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie-Pier Marchand	Fonction : Superviseure
Signature : <i>Marie-Pier Marchand</i>	Date : <i>2012-07-25</i>
Commentaires :	